



République Française
Département de la Moselle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-deux, le dix-neuf juillet à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize juillet sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, David ROBINET

Absents avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Absent excusé : ./.

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel

Etaient excusés : Pascal MULLER, D.G.S.T, Manon TURPIN, service communication



4. Objet : Subvention à l'UNSS du collège Charles Péguy de Cattenom, pour la qualification de la section sportive du Collège de Cattenom au championnat de France UNSS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants,

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

En 2021, les services de l'Education Nationale et le Collège Charles Péguy de Cattenom ont créé une section sportive Handball, en collaboration avec le Club de handball le HBC

Hettange-Rodemack. La CCCE a soutenu la création de cette section sportive par la mise à disposition gracieuse de maillots et de sacs de sport floqués du logo de la CCCE.

La section sportive du Collège de Cattenom est parvenue à présenter, dans la catégorie Excellence Minimales Filles, une équipe au championnat de France UNSS 2022 se déroulant à Manosque. Dans ce cadre, l'UNSS du Collège de Cattenom demande le concours financier de la CCCE à hauteur de 3 100 €, selon le tableau de financement ci-dessous :

Recettes		Dépenses	
Subvention Commune de Breistroff la Grande :	80.00 €	Location de deux minibus	1 270.00 €
Subvention Commune de Beyren-lès-Sierck :	80.00 €	Frais de transport (essence péage etc.)	815.48 €
Contribution Association des parents d'élèves	500.00 €	Hébergement	1 734.00 €
Subvention CCCE	3 100.00 €		
Ressources propres	29.48 €		
Total	3 819.48 €		3 819.48 €

Considérant la demande de subvention de l'association UNSS du Collège de Cattenom,

Considérant que l'action de l'UNSS du Collège de Cattenom contribue au rayonnement du sport à l'échelle du territoire communautaire,

Considérant la signature du contrat d'engagement républicain par l'association UNSS du Collège de Cattenom,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 3 100 € à l'UNSS du Collège de Cattenom,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 20 juillet 2022

Pour le Président
et par délégation
M. Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et de
la Coopération transfrontalière

Certifiée exécutoire le : 01 AOUT 2022 Vice-Président

Publiée le : 01 AOUT 2022

Transmis à la Sous-Préfecture le : 01 AOUT 2022